

Enquêtes publiques



GRAND ANANCY
AGGLOMERATION

Avis d'enquête publique
Elaboration du PLUI HMB du Grand Anancy
et instauration d'un PDA à Anancy
(Manoir de Novel)

Par arrêté n° ARR-2025-05 du 24/04/2025, la Présidente de la Communauté d'agglomération dénommée « Grand Anancy » a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat, Mobilités Bioclimatique (PLUI HMB) du Grand Anancy et sur l'instauration d'un périmètre délimité des abords (PDA) du monument historique le Manoir de Novel situé à Anancy-le-Vieux.

Caractéristiques principales du PLUI : Le PLUI HMB se décline en 3 axes et 13 orientations dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Lequel est à son tour traduit dans le zonage, les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielles et thématiques.

Deux programmes d'orientations et d'actions (FOA) s'ajoutent à ces volets pour l'habitat et les mobilités, listant un certain nombre d'actions à réaliser pour atteindre les objectifs.

Le Projet de PLUI HMB a fait l'objet d'une évaluation environnementale donnant lieu à un rapport, sur lequel la Mission Régionale d'Autorité Environnementale d'Auvergne-Rhône-Alpes a émis un avis délibéré Avis n° 2024-ARA-AUPP-1532 du 18 mars 2025, tous deux joints au dossier d'enquête.

Au terme de l'enquête publique, le projet de plan local d'urbanisme intercommunal, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations et propositions du public, du rapport et des conclusions de la Commission d'enquête, sera soumis à délibération du Conseil communautaire du Grand Anancy en vue de son approbation.

Caractéristiques principales du projet de PDA : Les actuels périmètres de protection autour du monument historique inscrit du Manoir de Novel fixé par l'article L821-30 du code du patrimoine englobent un secteur hétérogène.

Sur proposition de l'architecte des bâtiments de France, et après accord de la Communauté d'agglomération du Grand Anancy, l'instauration d'un périmètre délimité des abords (PDA) à Anancy-le-Vieux, permettra de désigner les parties de la commune présentant un intérêt pour sa conservation et sa mise en valeur.

Le Projet de PDA a fait l'objet d'une délibération n°DEL-2025-70 du 17 avril 2025 où le Grand Anancy a émis un avis favorable.

A l'issue de l'enquête, en cas d'accord de l'autorité compétente en matière de PLU, le projet de PDA sera créé par arrêté du Préfet de région. A défaut d'accord de l'EPCL, le périmètre délimité des abords sera créé par arrêté du Préfet de région ou par décret en Conseil d'Etat dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L821-31 du code du patrimoine.

Par décision modificative du 21/03/2025, le Président du Tribunal administratif de Grenoble a désigné une Commission d'enquête qui est composée comme suite :

Président : Monsieur André BARBET
Membres titulaires : Madame Marie CANTET, Monsieur Paul CLAUSS, Monsieur Hervé GIRARD, Monsieur Hervé GIRARD, Monsieur Olivier L'HEVEDER, Monsieur Joel MONTAGUT et Monsieur Philippe NIVELLE.

Membre suppléant : Monsieur Raymond ULLMANN
Pendant la durée de l'enquête publique, qui se déroulera du 19/05/2025 à 08h30 au 27/06/2025 à 17h30 pour 40 jours, le public pourra consulter le dossier de PLUI HMB et de PDA et présenter ses observations et propositions sur un registre ouvert dans les lieux suivants, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :

Pour le Projet de PLUI HMB - Grand Anancy (siège de l'enquête publique) le public pourra consulter un dossier papier complet - 46 avenue des Iles - BP 90270 - 74007 ANNECY CEDEX ; Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

- Dans les autres lieux suivants : le public pourra consulter uniquement un dossier papier partiel aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle

- Mairie déléguée de Seynod - 1 Place de l'hôtel de Ville - 74600 Seynod

Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00 sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle

- Mairie déléguée de Pringy - Pl Georges Boileau 74370 Anancy
Lundi, mercredi et vendredi : 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Mardi et jeudi : 08h30 à 12h00

- Le Pôle (SIPA), 383, Allée du Collège, 74540 Alby-sur-Chéran
Mardi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Mercredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Jeudi et vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h45

- Mairie de Cusy - 330 Montée du Chef-Lieu, 74540 Cusy
Lundi, jeudi et vendredi : 08h00 à 12h00

Mardi : 08h00 à 12h00, 19h00 à 20h00

- Mairie de Fillière - 300 route des Fleuries - Thorens-Glières - 74570 FILLIERE

Mardi : 8h30 à 12h00, 16h00 à 19h00

Mercredi, jeudi et vendredi : 8h30 à 12h00, 15h00 à 17h00

Samedi : 9h00 à 12h00

- Mairie de Groisy : 312 route du Chef-lieu-74570 Groisy
Lundi et jeudi : 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Mardi, mercredi et vendredi : de 08h30 à 12h00

- Mairie d'Argonay - 1 Pl. Arthur Lavy, 74370 Argonay
Lundi et mercredi : 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Mardi et jeudi : de 08h30 à 12h00 ; Vendredi : 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

- Mairie de Poisy - 75 Route d'Anancy, 74330 Poisy

Lundi, mardi, mercredi et jeudi : 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Vendredi : 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

- Mairie de Sevrier - 2000 route d'Albertville 74320 Sevrier

Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

- Mairie de Talloires-Montmin - 27 Rue André Theuriot, 74290 Talloires-Montmin

Lundi, mercredi et vendredi : 09h à 12h00

Mardi et jeudi : 14h00 à 17h00

Dans toutes les mairies non citées ci-dessus, le public pourra consulter un dossier comprenant les plans graphiques, le règlement écrit et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui concernent la commune.

Pour le projet de Périmètre délimité des abords

Le dossier papier pourra être consulté dans les lieux suivants :

- Grand Anancy (siège de l'enquête publique) - 46 avenue des Iles - BP 90270 - 74007 ANNECY CEDEX ;

Du lundi au vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

- Mairie déléguée d'Anancy-le-Vieux - Pl. Gabriel Fauré, 74940 Anancy-le-Vieux

Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier peut également être consulté et téléchargé depuis le site internet du Grand Anancy www.grandanancy.fr

et sur la plateforme www.registre-dematerialisee.fr/6225

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations et les propositions sur le projet de PLUI HMB et de PDA pourront être :

- consignées dans les registres d'enquête papier mis à disposition du public à cet effet avec le dossier d'enquête publique, dans les lieux, aux jours et heures désignés ci-dessus ;

- adressées par courrier postal à l'adresse suivante : Grand Anancy - Pour le projet de PLUI HMB et de PDA, Monsieur le Président de la Commission d'enquête - 46 avenue des Iles - BP 90270 - 74007 ANNECY CEDEX ;

- déposées par voie électronique dans le registre numérique dématérialisé accessible à partir du site internet du Grand Anancy (www.grandanancy.fr) :

www.registre-dematerialisee.fr/6225

- adressées au Président de la commission d'enquête par voie électronique à l'adresse mail dédiée :

enquete-publique-6225@registre-dematerialisee.fr.

- adressées de vive voix, à un membre de la Commission d'enquête lors des permanences listées à l'article 6.

A cet effet, un poste informatique avec un accès gratuit au site internet du Grand Anancy et au registre numérique est mis à la disposition du public au Grand Anancy et dans toutes les mairies et mairies déléguées suivantes : Seynod, Pringy, Cusy, Fillière, Groisy, Argonay, Poisy, Sevrier, Talloires-Montmin et au SIPA à Alby-sur-Chéran aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Les observations du public déposées dans les registres d'enquête sont consultables dans chaque lieu d'enquête aux jours d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par les membres de la Commission d'enquête pendant leurs permanences, sont consultables au siège de l'enquête (Grand Anancy - 46 avenue des Iles - BP 90270 - 74007 ANNECY CEDEX).

Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé et consultables à l'adresse Internet :

www.registre-dematerialisee.fr/6225

La Commission d'enquête dispose d'un délai maximal de trente jours, à compter de la date de clôture de l'enquête, pour remettre à la Présidente ou à son représentant le dossier d'enquête, avec son rapport et ses conclusions motivées sur le projet.

Le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête seront tenus à la disposition du public, pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête, à la Préfecture de la Haute-Savoie, à la Préfecture de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et au siège du Grand Anancy (direction de l'Aménagement - 46 avenue des Iles - BP 90270 - 74007 ANNECY CEDEX) et dans toutes les communes membres du Grand Anancy aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle, ainsi que sur le site internet du Grand Anancy (www.grandanancy.fr) et sur le registre dématérialisé (www.registre-dematerialisee.fr/6225).

Le projet de PLUI-HMB, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, de l'avis de l'autorité environnementale, de l'avis des personnes publiques associées et des conseils municipaux, sera soumis à la décision du Conseil communautaire pour approbation.

Le projet de PDA sera créé par arrêté du Préfet de région, à l'issue de l'enquête, en cas d'accord de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Madame la Présidente du Grand Anancy est responsable du projet. Toute information concernant le projet pourra être obtenue auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Anancy.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier papier d'enquête publique auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Anancy dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Cet avis est également publié sur le site internet du Grand Anancy (www.grandanancy.fr)

Communes	Dates de Permanences	Horaires
Grand Anancy Siège	Lundi 19 mai 2025	9h - 12h
Grand Anancy Siège	Lundi 26 mai 2025	9h - 12h
Grand Anancy Siège	Mercredi 4 juin 2025	14h30 - 17h30
Grand Anancy Siège	Samedi 14 juin 2025	9h - 12h
Grand Anancy Siège	Mardi 17 juin 2025	14h - 17h
Grand Anancy Siège	Vendredi 20 juin 2025	14h - 17h

Grand Anancy Siège	Mardi 24 juin 2025	9h - 12h
Seynod	Jeudi 22 mai 2025	9h - 12h
Seynod	Mardi 27 mai 2025	9h - 12h
Seynod	Mardi 3 juin 2025	14h30 - 17h30
Seynod	Vendredi 13 juin 2025	9h - 12h
Seynod	Vendredi 20 juin 2025	17h - 20h
Seynod	Vendredi 27 juin 2025	14h - 17h
Pringy	Vendredi 23 mai 2025	9h - 12h
Pringy	Mercredi 28 mai 2025	14h - 17h
Pringy	Mercredi 4 juin 2025	9h - 12h
Pringy	Jeudi 12 juin 2025	17h - 20h
Pringy	Vendredi 20 juin 2025	9h - 12h
Pringy	Vendredi 27 juin 2025	14h - 17h

Le Pôle (SIPA) Alby-sur-Chéran	Vendredi 23 mai 2025	14h30 - 17h30
Le Pôle (SIPA) Alby-sur-Chéran	Mercredi 28 mai 2025	9h - 12h
Le Pôle (SIPA) Alby-sur-Chéran	Mercredi 4 juin 2025	17h - 20h
Le Pôle (SIPA) Alby-sur-Chéran	Jeudi 12 juin 2025	9h - 12h
Le Pôle (SIPA) Alby-sur-Chéran	Vendredi 20 juin 2025	9h - 12h
Le Pôle (SIPA) Alby-sur-Chéran	Vendredi 27 juin 2025	9h - 12h

Cusy	Mardi 20 mai 2025	14h - 17h
Cusy	Lundi 2 juin 2025	9h - 12h
Cusy	Jeudi 12 juin 2025	14h30 - 17h30
Cusy	Mercredi 18 juin 2025	9h - 12h
Cusy	Mardi 24 juin 2025	17h - 20h
Cusy	Vendredi 27 juin 2025	9h - 12h
Fillière	Samedi 24 mai 2025	9h - 12h
Fillière	Mardi 27 mai 2025	14h30 - 17h30
Fillière	Lundi 2 juin 2025	17h - 20h
Fillière	Mercredi 11 juin 2025	9h - 12h
Fillière	Jeudi 19 juin 2025	9h - 12h
Fillière	Jeudi 26 juin 2025	14h30 - 17h30

Groisy	Lundi 19 mai 2025	14h30 - 17h30
Groisy	Mardi 27 mai 2025	14h30 - 17h30
Groisy	Vendredi 6 juin 2025	14h30 - 17h30
Groisy	Mardi 10 juin 2025	9h - 12h
Groisy	Samedi 21 juin 2025	9h - 12h
Groisy	Jeudi 26 juin 2025	9h - 12h
Argonay	Mardi 20 mai 2025	9h - 12h
Argonay	Mercredi 28 mai 2025	14h30 - 17h30
Argonay	Lundi 2 juin 2025	14h30 - 17h30
Argonay	Vendredi 6 juin 2025	9h - 12h
Argonay	Mercredi 11 juin 2025	14h30 - 17h30
Argonay	Mercredi 18 juin 2025	14h30 - 17h30
Argonay	Mercredi 25 juin 2025	17h - 20h

Poisy	Mercredi 21 mai 2025	9h - 12h
Poisy	Lundi 26 mai 2025	14h30 - 17h30
Poisy	Jeudi 5 juin 2025	14h30 - 17h30
Poisy	Mardi 10 juin 2025	9h - 12h
Poisy	Mercredi 18 juin 2025	17h - 20h
Poisy	Lundi 23 juin 2025	9h - 12h
Sevrier	Jeudi 22 mai 2025	14h30 - 17h30
Sevrier	Lundi 26 mai 2025	14h - 17h30
Sevrier	Mercredi 4 juin 2025	9h - 12h
Sevrier	Vendredi 13 juin 2025	14h30 - 17h30
Sevrier	Samedi 21 juin 2025	9h - 12h
Sevrier	Mardi 24 juin 2025	14h30 - 17h30

Talloires Montmin	Samedi 24 mai 2025	9h - 12h
Talloires Montmin	Lundi 26 mai 2025	9h - 12h
Talloires Montmin	Jeudi 5 juin 2025	9h - 12h
Talloires Montmin	Mardi 10 juin 2025	14h30 - 17h30
Talloires Montmin	Jeudi 19 juin 2025	14h30 - 17h30
Talloires Montmin	Lundi 23 juin 2025	14h30 - 17h30

Anancy le Vieux (périmètre délimité des abords)	Mercredi 25 juin 2025	9h - 12h
---	-----------------------	----------

Euro Logales **Marchés publics**

Agir en proximité pour les acheteurs publics et privés

Publication des procédures
Plateforme de dématérialisation

Votre contact :
Novia TRUCHOT 06 07 01 96 35

ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

La Présidente, Frédérique Lardet

457979000



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Elaboration du PLUI HMB du Grand Anancy et instauration d'un PDA à Anancy (Manoir de Novel)

Par arrêté n° ARR-2025-05 du 24/04/2025, la Présidente de la Communauté d'agglomération dénommée « Grand Anancy » a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat, Mobilités Bioclimatique (PLUI HMB) du Grand Anancy et sur l'instauration d'un périmètre délimité des abords (PDA) du monument historique le Manoir de Novel situé à Anancy-le-Vieux.

Caractéristiques principales du PLUI

Le PLUI HMB se décline en 3 axes et 13 orientations dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Lequel est à son tour traduit dans le zonage, les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielles et thématiques. Deux programmes d'orientations et d'actions (POA) s'ajoutent à ces volets pour l'habitat et les mobilités, listant un certain nombre d'actions à réaliser pour atteindre les objectifs.

Le Projet de PLUI HMB a fait l'objet d'une évaluation environnementale donnant lieu à un rapport, sur lequel la Mission Régionale d'Autorité Environnementale d'Auvergne-Rhône-Alpes a émis un avis délibéré Avis n° 2024-ARA-AUPP-1532 du 18 mars 2025, tous deux joints au dossier d'enquête.

- > Au terme de l'enquête publique, le projet de plan local d'urbanisme intercommunal, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations et propositions du public, du rapport et des conclusions de la Commission d'enquête, sera soumis à délibération du Conseil communautaire du Grand Anancy en vue de son approbation.

Caractéristiques principales du projet de PDA

Les actuels périmètres de protection autour du monument historique inscrit du Manoir de Novel fixé par l'article L621-30 du code du patrimoine englobent un secteur hétérogène. Sur proposition de l'architecte des bâtiments de France, et après accord de la Communauté d'agglomération du Grand Anancy, l'instauration d'un périmètre délimité des abords (PDA) à Anancy-le-Vieux, permettra de désigner les parties de la commune présentant un intérêt pour sa conservation et sa mise en valeur.

Le Projet de PDA a fait l'objet d'une délibération n°DEL-2025-70 du 17 avril 2025 où le Grand Anancy a émis un avis favorable.

- > A l'issue de l'enquête, en cas d'accord de l'autorité compétente en matière de PLU, le projet de PDA sera créé par arrêté du Préfet de région. A défaut d'accord de l'EPCI, le périmètre délimité des abords sera créé par arrêté du Préfet de région ou par décret en Conseil d'Etat dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L621-31 du code du patrimoine.

Par décision modificative du 21/03/2025, le Président du Tribunal administratif de Grenoble a désigné une Commission d'enquête qui est composée comme suite :

Président :

Monsieur André BARBET

Membres titulaires :

Madame Marie CANTET, Monsieur Paul CLAUSS, Monsieur Hervé GIRARD, Monsieur Hervé GIRARD, Monsieur Olivier L'HEVEDER, Monsieur Joel MONTAGUT et Monsieur Philippe NIVELLE.

Membre suppléant :

Monsieur Raymond ULLMANN

Pendant la durée de l'enquête publique, qui se déroulera du 19/05/2025 à 08h30 au 27/06/2025 à 17h30 pour 40 jours, le public pourra consulter le dossier de PLUI HMB et de PDA et présenter ses observations et propositions sur un registre ouvert dans les lieux suivants, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :

Pour le Projet de PLUI HMB

- **Grand Anancy** (siège de l'enquête publique) **le public pourra consulter un dossier papier complet** – 46 avenue des Iles – BP 90270 – 74007 ANNECY CEDEX ; Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- **Dans les autres lieux suivants : le public pourra consulter uniquement un dossier papier partiel** aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle
- **Mairie déléguée de Seynod – 1 Place de l'hôtel de Ville – 74600 Seynod**
Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00 sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle
- **Mairie déléguée de Pringy – Pl Georges Boileau – 74370 Anancy**
Lundi, mercredi et vendredi : 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 Mardi et jeudi : 08h30 à 12h00
- **Le Pôle (SIPA), 363, Allée du Collège, 74540 Alby-sur-Chéran**
Mardi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 Mercredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 Jeudi et vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h45
- **Mairie de Cusy - 330 Montée du Chef-Lieu, 74540 Cusy**
Lundi, jeudi et vendredi : 08h00 à 12h00 Mardi : 08h00 à 12h00, 18h00 à 20h00
- **Mairie de Fillière - 300 route des Fleuries – Thorens-Glières - 74570 FILLIERE**
Mardi : 8h30 à 12h00, 16h00 à 19h00
Mercredi, jeudi et vendredi : 8h30 à 12h00, 15h00 à 17h00 Samedi : 9h00 à 12h00
- **Mairie de Groisy : 312 route du Chef-lieu-74570 Groisy**
Lundi et jeudi : 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 Mardi, mercredi et vendredi : de 08h30 à 12h00
- **Mairie d'Argonay - 1 Pl. Arthur Lavy, 74370 Argonay**
Lundi et mercredi : 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Mardi et jeudi : de 08h30 à 12h00 ; Vendredi : 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
- **Mairie de Poisy - 75 Route d'Anancy, 74330 Poisy**
Lundi, mardi, mercredi et jeudi : 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 Vendredi : 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- **Mairie de Sevrier – 2000 route d'Albertville 74320 Sevrier**
Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- **Mairie de Talloires-Montmin - 27 Rue André Theuriot, 74290 Talloires-Montmin**
Lundi, mercredi et vendredi : 09h à 12h00 Mardi et jeudi : 14h00 à 17h00

Dans toutes les mairies non citées ci-dessus, le public pourra consulter un dossier comprenant les plans graphiques, le règlement écrit et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui concernent la commune.

Pour le projet de Périmètre délimité des abords

Le dossier papier pourra être consulté dans les lieux suivants :

- **Grand Anancy** (siège de l'enquête publique) – 46 avenue des Iles – BP 90270 – 74007 ANNECY CEDEX ;
Du lundi au vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- **Mairie déléguée d'Anancy-le-Vieux - Pl. Gabriel Fauré, 74940 Anancy-le-Vieux**
Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier peut également être consulté et téléchargé depuis le site internet du Grand Anancy www.grandannecy.fr et sur la plateforme www.registre-dematerialise.fr/6225.

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations et les propositions sur le projet de PLUI HMB et de PDA pourront être :

- consignées dans les registres d'enquête papier mis à disposition du public à cet effet avec le dossier d'enquête publique, dans les lieux, aux jours et heures désignés ci-dessus ;
- adressées par courrier postal à l'adresse suivante : Grand Anancy – Pour Le projet de PLUI HMB et de PDA, Monsieur le Président de la Commission d'enquête – 46 avenue des Iles – BP 90270 – 74007 ANNECY CEDEX ;
- déposées par voie électronique dans le registre numérique dématérialisé accessible à partir du site internet du Grand Anancy (www.grandannecy.fr) : www.registre-dematerialise.fr/6225 ;
- adressées au Président de la commission d'enquête par voie électronique à l'adresse mail dédiée : enquete-publique-6225@registre-dematerialise.fr ;
- adressées de vive voix, à un membre de la Commission d'enquête lors des permanences listées à l'article 6.

A cet effet, un poste informatique avec un accès gratuit au site internet du Grand Anancy et au registre numérique est mis à la disposition du public au Grand Anancy et dans toutes les mairies et mairies déléguées suivantes : Seynod, Pringy, Cusy, Fillière, Groisy, Argonay, Poisy, Sevrier, Talloires-Montmin et au SIPA à Alby-sur-Chéran aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Les observations du public déposées dans les registres d'enquête sont consultables dans chaque lieu d'enquête aux jours d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle. Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par les membres de la Commission d'enquête pendant leurs permanences, sont consultables au siège de l'enquête (Grand Anancy – 46 avenue des Iles – BP 90270 – 74007 ANNECY CEDEX).

Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé et consultables à l'adresse Internet : www.registre-dematerialise.fr/6225 .

La Commission d'enquête dispose d'un délai maximal de trente jours, à compter de la date de clôture de l'enquête, pour remettre à la Présidente ou à son représentant le dossier d'enquête, avec son rapport et ses conclusions motivées sur le projet.

Le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête seront tenus à la disposition du public, pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête, à la Préfecture de la Haute-Savoie, à la Préfecture de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et au siège du Grand Anancy (direction de l'Aménagement - 46 avenue des Iles - BP 90270 - 74007 ANNECY CEDEX) et dans toutes les communes membres du Grand Anancy aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle, ainsi que sur le site internet du Grand Anancy (www.grandannecy.fr) et sur le registre dématérialisé (www.registre-dematerialise.fr/6225).

Le projet de PLUI-HMB, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, de l'avis de l'autorité environnementale, de l'avis des personnes publiques associées et des conseils municipaux, sera soumis à la décision du Conseil communautaire pour approbation. Le projet de PDA sera créé par arrêté du Préfet de région, à l'issue de l'enquête, en cas d'accord de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Madame la Présidente du Grand Anancy est responsable du projet. Toute information concernant le projet pourra être obtenue auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Anancy.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier papier d'enquête auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Anancy dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Cet avis est également publié sur le site internet du Grand Anancy (www.grandannecy.fr)

La Présidente,

Frédérique Lardet

La Commission d'enquête se tiendra aussi à la disposition du public, aux lieux précisés plus haut, aux jours et horaires suivants :

Communes	Dates de Permanences	Horaires	Communes	Dates de Permanences	Horaires
Grand Anancy Siège	Lundi 19 mai 2025	9h-12 h	Groisy	Lundi 19 mai 2025	14h30-17h30
	Lundi 26 mai 2025	9h-12 h		Mardi 27 mai 2025	14h30-17h30
	Mercredi 4 juin 2025	14h30-17h30		Vendredi 6 juin 2025	14h30-17h30
	Samedi 14 juin 2025	9h-12 h		Mardi 10 juin 2025	9h-12h
	Mardi 17 juin 2025	14h-17h		Samedi 21 juin 2025	9h-12h
Seynod	Vendredi 20 juin 2025	14h-17h	Argonay	Jeudi 26 juin 2025	9h-12h
	Mardi 24 juin 2025	9h-12 h		Mardi 20 mai 2025	9h-12h
	Jeudi 22 mai 2025	9h-12 h		Mercredi 28 mai 2025	14h30-17h30
	Mardi 27 mai 2025	9h-12 h		Lundi 2 juin 2025	14h30-17h30
	Mardi 3 juin 2025	14h30-17h30		Vendredi 6 juin 2025	9h-12h
Pringy	Vendredi 13 juin 2025	9h-12h	Poisy	Mercredi 11 juin 2025	14h30-17h30
	Vendredi 20 juin 2025	17h-20h		Mercredi 18 juin 2025	14h30-17h30
	Vendredi 27 juin 2025	14h-17h		Mercredi 25 juin 2025	17h-20h
	Vendredi 23 mai 2025	9h-12 h		Mercredi 21 mai 2025	9h-12h
	Mercredi 28 mai 2025	14h-17h		Lundi 26 mai 2025	14h30-17h30
Le Pôle (SIPA) Alby-sur-Chéran	Mardi 3 juin 2025	9h-12 h	Sevrier	Jeudi 5 juin 2025	14h30-17h30
	Jeudi 12 juin 2025	17h-20h		Mardi 10 juin 2025	9h-12h
	Vendredi 20 juin 2025	9h-12 h		Mercredi 18 juin 2025	17h-20h
	Vendredi 27 juin 2025	9h-12 h		Lundi 23 juin 2025	9h-12h
	Mardi 20 mai 2025	14h-17h		Jeudi 22 mai 2025	14h30-17h30
Cusy	Lundi 2 juin 2025	9h-12 h	Talloires Montmin	Lundi 26 mai 2025	14h-17h30
	Jeudi 12 juin 2025	14h30-17h30		Mercredi 4 juin 2025	9h-12h
	Mercredi 18 juin 2025	9h-12h		Vendredi 13 juin 2025	14h30-17h30
	Mardi 24 juin 2025	17h-20h		Samedi 21 juin 2025	9h-12h
	Vendredi 27 Juin 2025	9h-12h		Mardi 24 juin 2025	14h30-17h30
Fillière	Samedi 24 mai 2025	9h-12 h	Anancy le Vieux (périmètre délimité des abords)	Samedi 24 mai 2025	9h-12h
	Mardi 27 mai 2025	14h30-17h30		Lundi 26 mai 2025	9h-12h
	Lundi 2 juin 2025	17h-20h		Jeudi 5 juin 2025	9h-12h
	Mercredi 11 juin 2025	9h-12 h		Mardi 10 juin 2025	14h30-17h30
	Jeudi 19 juin 2025	9h-12 h		Jeudi 18 juin 2025	14h30-17h30
	Jeudi 26 juin 2025	14h30-17h30		Lundi 23 juin 2025	14h30-17h30